

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 27 septembre 2018**

**DCM N° 18-09-27-31**

**Objet : Indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal.**

**Rapporteur: M. le Maire**

Suite à l'installation de Monsieur Stéphane MARTALIE en qualité de conseiller municipal et à l'attribution à ce dernier d'une délégation de fonctions, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités de fonctions des membres du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités de fonctions versées aux élus.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

VU la délibération n°18-07-05 divers 1 du 5 juillet 2018 portant installation de Monsieur Stéphane MARTALIE en qualité de Conseiller Municipal, élu sur la liste "Fiers d'être Messins",

VU la délibération n°14-04-17-8 du 17 Avril 2014 fixant les indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal modifiée par la délibération n°17-04-27-19 du 27 Avril 2017,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions des élus suite à la désignation de ce nouveau Conseiller Municipal et à l'attribution à ce dernier de délégation de fonctions,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **PREND ACTE** du tableau annexe modifié récapitulant les indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal, joint à la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Affaires juridiques  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

FONCTION	Nombre de personnes concernées	INDEMNITE DE BASE	MAJORATION D.S.U.	MAJORATION Chef lieu de département	MONTANT MENSUEL BRUT INDIVIDUEL avec majorations	MONTANT ANNUEL BRUT INDIVIDUEL avec majorations	MONTANT ANNUEL BRUT GLOBAL avec majorations
<u>MAIRE</u>	1	44 125,56	0,00	11 031,36	4 596,42	55 156,92	55 156,92
<u>ADJOINT AU MAIRE</u>	16	19 972,56	1 967,04	4 993,20	2 244,40	26 932,80	430 924,80
<u>ADJOINT CHARGE DE QUARTIER</u>	5	19 972,56	1 967,04	4 993,20	2 244,40	26 932,80	134 664,00
<u>CONSEILLER DELEGUE</u>	15	9 754,08	0,00	0,00	812,84	9 754,08	146 311,20
<u>CONSEILLER MUNICIPAL</u>	18	2 786,88	0,00	696,72	290,30	3 483,60	62 704,80
<b>Total prélevé sur l'enveloppe</b>	<b>55</b>	<b>660 024,36</b>					<b>829 761,72</b>